

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 487

présenté par

M. Bazin, M. Viry et M. Juvin

-----

**ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 38.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'application de cet alinéa 38 pourrait venir pénaliser des territoires vertueux caractérisés par un niveau élevé d'offre d'accueil du jeune enfant.

Une telle disposition pourrait être parfois injuste, car un tel niveau d'offre n'est pas le fruit du hasard mais s'obtient dans certains territoires par l'engagement fort des familles et des collectivités territoriales.

En conséquence, l'objet de cet amendement est de supprimer l'alinéa 32.